



Déontologie et directives applicables au jury

Code de déontologie

Le code de déontologie définit les normes applicables au jury chargé de sélectionner le lauréat du prix pour la sécurité postale, décerné par le Président du Groupe «Sécurité postale» (GSP), afin de veiller au respect des valeurs clés que sont l'intégrité et l'impartialité. Toutes les parties concernées sont tenues de respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité. De même, tous les juges et fonctionnaires prenant part aux procédures relatives à ce prix doivent reconnaître l'importance d'adopter et de conserver un comportement éthique. Chaque membre du jury doit accepter le code de déontologie. Les principes régissant la procédure d'attribution du prix sont les suivants:

- **Indépendance** – Les juges ne doivent pas tenir compte d'influences externes dans leurs décisions et doivent s'opposer à toute tentative visant à influencer celles-ci.
- **Intégrité** – Les juges veillent à être irréprochables et à agir de manière équitable et avisée.
- **Rigueur** – Les juges s'engagent à veiller à ce que tous les candidats qu'ils examinent soient jugés de manière équitable et impartiale.
- **Égalité** – Les juges procèdent à l'examen sans discrimination.
- **Impartialité** – Les juges demeurent impartiaux pendant la procédure d'évaluation et examinent les candidatures en se fondant uniquement sur la qualité des pièces justificatives qui leur sont fournies.

Les personnes sélectionnées pour faire partie des membres du jury pour le prix de la sécurité postale peuvent être considérées de manière indépendante comme:

- des chefs de file du secteur postal possédant de l'expérience, des connaissances et une expertise;
- des personnes familiarisées avec les différences entre les Pays-membres concernant la culture en matière de sécurité et capables de les reconnaître;
- des personnes ayant assumé différents rôles dans divers domaines du secteur postal international;
- des personnes respectant le code de déontologie défini plus haut.

Procédures et directives pour l'attribution du prix

- Après la date limite de soumission des candidatures, toutes les propositions seront rassemblées par le secrétariat du GSP afin d'être transmises au jury pour examen.
- Les juges noteront toutes les candidatures sur la base des critères définis dans les exigences pour chaque catégorie; la candidature recevant le plus de points se verra attribuée la récompense.
- Les juges utiliseront une notation allant de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) pour noter les réponses à chaque question de la formule de candidature.
- Les juges s'appuieront sur les critères ci-dessous pour noter les réponses à chaque question de la formule de candidature. La plus haute note pouvant être obtenue est 25 points et la plus basse 5 points.
- Les juges soumettront les notes au Président du GSP (également président du jury) pour évaluation. Celui-ci sondera ensuite les juges de manière individuelle pour sélectionner les lauréats sur la base du consensus.
- Aucune correspondance de parties externes ne sera prise en considération.
- L'évaluation se fondera sur la valeur des propositions et des réponses aux questions de la formule.

Échelle et critères de notation

5 – Un excellent exemple a été fourni. Il confirme la mise en œuvre du projet, révèle une contribution extraordinaire en matière de sécurité pour le secteur postal mondial, démontre clairement que le candidat a apporté sa propre expertise dans une optique noble de coopération internationale et de direction du projet et indique que tous les aspects du projet cité ont été mis en œuvre sans aucune lacune.

4 – Un très bon exemple a été fourni. Il confirme la mise en œuvre du projet, révèle une contribution importante en matière de sécurité pour le secteur postal mondial, démontre clairement que le candidat a apporté sa propre expertise dans une optique noble de coopération internationale et de direction du projet et indique que la plupart des aspects du projet cité ont été mis en œuvre avec peu de lacunes.

3 – Un bon exemple a été fourni. Il confirme la mise en œuvre du projet, révèle une contribution satisfaisante en matière de sécurité pour le secteur postal mondial, démontre de manière satisfaisante que le candidat a apporté sa propre expertise dans une optique noble de coopération internationale et de direction du projet et indique que certains aspects du projet cité ont été mis en œuvre malgré quelques lacunes.

2 – Un exemple peu convaincant a été fourni. Il confirme la mise en œuvre du projet, révèle une mince contribution en matière de sécurité pour le secteur postal mondial, illustre de manière insuffisante la manière dont le candidat a apporté sa propre expertise dans une optique noble de coopération internationale et de direction du projet et indique que peu d'aspects du projet cité ont été mis en œuvre et que de nombreuses lacunes ont été constatées.

1 – Un exemple inadapté a été fourni. Il confirme la mise en œuvre du projet, révèle une contribution infime en matière de sécurité pour le secteur postal mondial, n'illustre presque pas la manière dont le candidat a apporté sa propre expertise dans une optique noble de coopération internationale et de direction du projet et indique que peu d'aspects du projet cité ont été mis en œuvre et que de nombreuses lacunes ont été constatées.